



# SECTION SPORTIVE **TENNIS**

Collège Robert SCHUMAN  
Club « Tennis club de Mâcon »

## RENTREE 2024

- Partie 1 : Informations (à conserver)
- Partie 2 : Dossier de candidature (à rendre au plus tard le 15 mars)

# Partie 1

## Les objectifs généraux

- ✓ Permettre aux élèves volontaires, une pratique sportive réussie et compatible avec le rythme scolaire.
- ✓ Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, d'être valorisés au travers du sport et d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire.
- ✓ Ouvrir les jeunes sur l'extérieur et développer leur autonomie.
- ✓ Permettre aux jeunes d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.
- ✓ Aider les jeunes à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.
- ✓ Participer à l'éducation citoyenne.
- ✓ Valoriser l'établissement au travers des résultats sportifs.

## Les objectifs scolaires

- ✓ Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe ordinaire. Les horaires et les exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.
- ✓ Développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.
- ✓ Pratiquer leur sport de manière intensive sans empiéter sur leur vie scolaire grâce à l'aménagement de l'emploi du temps.
- ✓ Avoir un comportement correct au collège. S'il est en difficulté sur le plan scolaire, il se doit de montrer qu'il essaie de faire de son mieux pour progresser.
- ✓ Être moteur en tant que sportif dans les cours d'EPS pour tirer la classe vers le haut.

## Les objectifs sportifs

- ✓ Développer le goût de l'effort et aider les élèves à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier.
- ✓ Permettre aux élèves d'accéder à une maîtrise des fondamentaux techniques .
- ✓ Permettre aux élèves de progresser plus rapidement et de se projeter sur une pratique au niveau régional.

## Le lien collège/structure

- Le club est présent sur les conseils de classe des élèves nageurs (dans la mesure du possible).
- Le club est en relation permanente avec l'établissement scolaire (comportement, résultats scolaires ...)
- Le club est amené à participer à des journées avec le collège (Portes ouvertes, tournoi sportif ...)
- Les membres du collège sont invités à venir sur les rencontres ou manifestations sportives où leurs élèves sont représentés.
- L'adhésion au club sportif partenaire "Tennis club de Mâcon" n'est pas obligatoire et ne doit pas être un élément de sélection.

# L'organisation de la section

- ✓ Pour la rentrée de septembre 2024, la section sportive tennis sera ouverte **uniquement** aux élèves de 6ème et de 5ème.
- ✓ Jours et horaires des entraînements : **mardi et jeudi de 11h15 -12h45**
- ✓ Attention, le passage dans l'année supérieure n'est pas automatique. Un bilan sera fait à chaque fin d'année scolaire, afin de réévaluer la situation de l'élève par rapport aux exigences sportives, scolaires et d'attitude.
- ✓ Chaque élève suit une scolarité ordinaire en termes de contenu et de rythme de travail par semaine.
- ✓ Le temps de pratique sportive dans le cadre de la section sportive ne doit en aucun cas se substituer aux horaires réservés aux enseignements scolaires obligatoires (y compris EPS).
- ✓ Les entraînements de la section sportive sont obligatoires.
- ✓ Les élèves ont l'obligation d'être présents à chaque séance, aux horaires prévus, sauf présentation d'un certificat médical avec accord des 2 parties (collège + club).
- ✓ Toute absence à un entraînement doit être justifiée par un certificat médical en cas de blessure ou par un mot des parents ou d'un représentant du collège pour des raisons scolaires (sorties scolaires, retenues...).
- ✓ Les élèves inscrits en section sportive scolaire sont invités à adhérer à l'association sportive du collège et à participer aux compétitions UNSS.

# L'encadrement de la section

- ✓ Au niveau du collège, la coordination de la section sportive sera assurée par M. Jérémy SIBILLE, professeur d'EPS ;
- ✓ Au sein du club "Tennis club de Mâcon", les entraînements seront encadrés par M. Jérémy SIBILLE, professeur d'EPS du collège Robert Schuman.

# Le frais à prévoir

Equipment	
Licence club	Licence + cotisation club/fédération L'adhésion au club "Tennis club de Mâcon" n'est pas obligatoire.
Licence AS	Licence AS du collège L'inscription à l'AS du collège est recommandée mais non obligatoire.

Des **aides** sont possibles :

- « Pass'sport de rentrée » (50 euros),
- Aide par le CCAS de la ville de Mâcon.
- Fonds social du collège
- Certains comités d'entreprise

# L'admission dans la section

- ✓ Avant toute admission, l'inscription au collège Robert SCHUMAN est obligatoire.
- ✓ Attention, pour les élèves qui ne dépendent pas du secteur, une **demande de dérogation**, (motif « Parcours particulier ») est indispensable.

## Les dossiers de candidature sont disponibles :

- Au club "Tennis club de Mâcon"
- Au collège Robert Schuman (secrétariat)
- Sur le site du club
- Sur le site du collège Robert Schuman
- Dans toutes les écoles primaires du « mâconnais »

**Le dossier est à rendre, complet, au plus tard le 15 mars 2024, au secrétariat de direction du collège SCHUMAN**

*Tout dossier non complet ne sera pas retenu.*

La date des tests vous sera communiquée ultérieurement.

L'inscription des élèves qui auront réussi les tests, se fera selon les critères suivants :

- 1 dans la limite des places disponibles (nos classes sont limitées à 25 élèves)
- 2 en priorité, les élèves domiciliés sur le secteur de recrutement du collège
- 3 puis les élèves hors-secteur mais résidant en Saône-et-Loire (penser à faire une demande de dérogation)
- 4 puis les élèves des autres départements (penser à faire une demande de dérogation).

***Les résultats seront envoyés individuellement (mail) et affichés au collège.***

## Pièces à joindre :

- Bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023/2024
- Une photo d'identité

## Partie 2 – Dossier de candidature

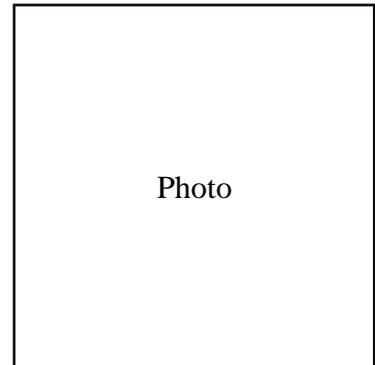
- **Elève** :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_



- **Représentants légaux** :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. père : ..... Tél. mère : .....

E-mail (obligatoire): .....

Signature responsables légaux :

- **Informations collège** :

Nom de l'établissement d'origine (école ou collège) : .....

Commune de l'établissement d'origine : .....

Classe fréquentée en 2023/2024 :  CM2  6<sup>ème</sup>

Collège de secteur pour la rentrée 2024/2025: .....

Si le collège Robert Schuman n'est pas le collège de secteur de votre enfant, avez-vous demandé une dérogation à la sectorisation pour 2024/2025 : Oui / Non

Classe demandée pour la rentrée 2024/2025:  6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>

- **Bilan scolaire** :

- **Avis du professeur principal (pour les collégiens)** :

.....  
.....  
.....  
.....

Nom et Prénom : .....

Date : Signature :

